

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 23 JUILLET 1895.

Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abbeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 333 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING
ING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La.,
Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 23 JUILLET 1895.

PREX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Un an..... \$12 00
Six mois..... 6 00
Trois mois..... 3 00
Un mois..... 1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec
les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an..... \$3 00
Six mois..... 1 50
Trois mois..... 1 00
Un mois..... 0 75

Pour les petites annonces de Demandez, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

NOS RECOLTES.

Sucre, Coton, Riz.

Nous voici en pèches chaleurs, c'est-à-dire en pleine saison, le terreur des hommes d'affaires, le cap des tempêtes pour les commerçants. Il n'est pas permis à tous de le doubler; il arrive à plus d'un de s'abîmer avant de toucher à l'autome, c'est-à-dire au port. La traversée n'est pas des plus commodes, cette année. Les écueils sont d'autant plus difficiles à éviter, que les affaires n'ayant pas été brillantes, l'hiver dernier, les bourses ne sont pas bien garnies et que le fournisseur ayant plus besoin de son argent qu'à l'ordinaire, peut beaucoup moins attendre et devient moins endurant.

Il faut convenir que les producteurs américains n'ont guères à se louer de leur gouvernement. Au milieu de la terrible crise économique que nous venons de traverser, il les a complètement abandonnés; il a fait pis encore; il leur a manqué de parole. Il a violé le contrat qu'il avait signé avec eux; il a refusé le refouement de leur payer ce qu'il leur doit, en dépit de la loi du Congrès qui, honteux, un jour, de son indigne conduite à leur égard, leur avait voté une indemnité quelconque, quelque chose comme la moitié de ce qu'il est dû leur accorder.

Que voulez-vous que pensent, que disent, que fassent nos planteurs incertains au milieu des terribles incertitudes où ils se trouvent comme à plaisir.

Il y avait une industrie sucrière qui faisait florès; elle avait, en trois ou quatre ans, accompli de véritables prodiges. Tout cela allait trop bien, sans doute. Il fallait arrêter tout ce progrès. C'est ce que l'on a pas manqué de faire. A l'heure qu'il est, il est impossible de prévoir ce qui va arriver, de prédire quel avenir est réservé à la première de nos industries; sa prospérité ou sa décadence est à la merci d'un simple fonctionnaire du contrôleur du trésor, lequel, d'un mot, d'un trait de plume, peut la réduire à la misère. N'est-il pas, en effet, dans cette affaire, le juge, le juri et l'avocat de la poursuite contre les planteurs? Il y a quelques jours, il devait porter son arrêt suprême et sans appel, demain 24. Maintenant, il veut bien remettre sa décision au 7 août prochain. Attendez nous au 7 août prochain, puisque nous ne pouvons faire autrement.

Voilà, pour le moment, la situation de l'industrie sucrière. Elle n'est pas rassurante. Il n'en est pas autrement de même pour l'industrie cotonnière, bien que elle aussi traverse une crise assez grave. Au moins a-t-elle la chance d'échapper aux caprices de nos législateurs qui depuis quelques années, semblent prendre à tâche d'enrayer tout, autour d'eux. Comme il y avait, depuis quelques années, un excédent de la production sur la consommation; d'où une baisse énorme de produit sur le marché, il avait été convenu entre les planteurs de réduire leurs champs de coton de vingt à vingt-cinq pour cent. Jusqu'à

quel point cette mesure a-t-elle été fidèlement appliquée, personne ne peut encore s'en rendre exactement compte. Depuis l'époque de l'ensemencement jusqu'à présent, le temps a été défavorable à la pousse et au développement de la plante; les semailles ont été forcément retardées; la germination a été lente, la plante a levé moins rapidement. Au point où elle est arrivée, il est impossible de prévoir quel en sera le rendement, bien qu'il soit à peu près certain qu'il sera moindre qu'on ne s'y attendait.

Cette situation n'est peut-être pas si alarmante qu'on veut bien le croire; car la baisse de la production fera probablement monter les prix de vente. Sans doute, il n'y a pas là pour les planteurs de coton de quoi chanter victoire; mais ils sont loin d'être à plaindre, comme nos cultivateurs de cannes et nos fabricants de sucre.

Ce sont peut-être les producteurs de riz qui obtiendront, cette année, le meilleur rendement. Une grande partie de l'année a été pluvieuse. La récolte sera donc abondante. D'un autre côté, la guerre dans l'Extrême-Orient, y a nu à la culture de cette dernière. Il est donc à croire que le marché n'en sera pas surchargé et que les prix se maintiendront.

L'autome s'annonce bien, comme on le voit, pour nos planteurs riziers du sud-ouest de la Louisiane. Ils feront probablement une ample moisson de dollars. Tant mieux; ils en ont grand besoin, eux aussi.

LE DAILY ITEM.

Dimanche dernier, le *Daily Item* célébrait le premier anniversaire de sa nouvelle administration. A cette occasion il a publié une édition exceptionnellement intéressante par la variété et par l'abondance des matières.

Notre entrepreneur confère et dans sa dix-neuvième année d'existence. Il a formé une longue, et nous pouvons dire brillante carrière, car tous ceux qui l'ont possédé en ont retiré de beaux revenus. Nous lui envoyons en même temps que nos félicitations, nos meilleurs souhaits de bonne confraternité.

M. Faure au Musée du Louvre.

Le président de la République vient d'inaugurer au musée du Louvre, une nouvelle salle des antiquités africaines dont la création était depuis longtemps jugée nécessaire. Il était, en effet, indispensable de séparer des collections grecques et romaines certaines pièces de l'art antique d'Afrique qui n'avaient qu'un vague rapport avec les premières. M. de Villefosse, conservateur des antiquités, s'attacha à classer ces pièces avec méthode et les groupes séparément selon qu'elles provenaient de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc. C'est la salle où elles sont désormais exposées que le chef de l'Etat a inauguré hier.

M. Félix Faure est arrivé à dix heures précises accompagné du général Tournier, de M. Le Gall et du commandant Germain. Il a été reçu par M. Poincaré, entouré de MM. Roujon, Kaempfen, Milne-Edwards, l'architecte, Milne-Edwards, Camille Boncompagni, le directeur, et de MM. de Villefosse et de la République, qui, sous sa conduite, a commencé la visite des antiquités africaines.

M. Félix Faure est vivement intéressé à certaines pièces curieuses, notamment à une mosaïque d'Utique rapportée par la mission Hérisson, à une collection de lampes, à une mosaïque de Bouasse, donnée par le 27e bataillon de chasseurs à pied, et à un lot de statues offertes en 1852 par le bey de Tunis et présentées pour la première fois au public.

La visite terminée, le président de la République a remercié M. de Villefosse et, aux applaudissements de tous les assistants, lui a remis la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Le ministre des beaux-arts, après le départ de M. Félix Faure, a visité en détail toutes les salles remplies et la salle des États, récemment coupée au musée.

Les 50 ans du Barbier de Séville.—Le 5 février de l'année précédente il y aura vingt-cinq ans que le Barbier de Séville, de Rossini, fut représenté pour la première fois au théâtre Argenteo à Rome. A partir de ce jour-là, tous droits particulièrement sur cette œuvre prodromes. On a parlé déjà de la fête de ce jour par des représentations entremêlées à la Scala de Milan. L'opéra de Rossini fut déjà repris vingt fois à ce théâtre en principe de 1877, il y avait eu 246 représentations.

L'ALCOOL ET LA FOLIE.

On sait que la Chambre des députés vient de voter la loi sur les boissons, comprenant à la fois le dégrèvement total des boissons dites hygiéniques, telles que le vin, la bière, le cidre et le poiré; l'élevation des droits sur les alcools à 275 francs par hectolitre et le principe de la rectification des alcools par l'Etat.

Ce que sera cette loi au point de vue budgétaire, l'avenir seul pourra le démontrer. Mais comme elle a, par-dessus tout, une partie morale et sociale, un journaliste est allé demander à M. le docteur Magnan, membre de l'Académie de médecine, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, son avis sur l'influence que cette loi pouvait avoir sur l'alcoolisme et dans quelles proportions elle constituait un réel contre-détour.

« Cette loi », a répondu M. Magnan, « est le premier pas décisif que l'on ait fait en France pour sortir de la période des efforts platoniques et entrer résolument dans les réformes pratiques. Depuis dix-neuf ans que le privilège des bouilliers de cru existe, l'alcoolisme a fait dans notre pays des progrès incessants et c'est en vain qu'on a poussé de toutes parts des cris d'alarme. Les hôpitaux, les hospices, les asiles d'aliénés, les maisons de correction, les prisons regorgent d'alcooliques et, malheureusement, la tarie ne s'étant pas avec l'individu, mais se perpétue dans sa descendance sous la forme de l'idiotisme, de l'épilepsie, de la dégénérescence physique et morale. »

« La loi sur les boissons est donc une loi excellente, non pas seulement parce qu'elle augmente le prix des alcools—ce qui n'eût été qu'un faible obstacle opposé à l'alcoolisme—mais surtout parce qu'elle exige la rectification de ces alcools et qu'elle vote le dégrèvement des boissons hygiéniques. L'ouvrier pourra désormais boire du vin naturel, au lieu d'absorber ce mélange terrible produit de ce qu'on appelle le vinage; et qui consiste à mélanger un peu de vin avec beaucoup de trois-six et une quantité de drogues odorantes et colorantes. »

« Il ne faut pourtant pas être partisan du dégrèvement total des boissons hygiéniques et il serait sage qu'on laissât peser sur elles un léger impôt, dont on dégrèverait d'autant les alcools, à seule fin de pouvoir encore exercer un contrôle sur ces boissons et éviter qu'on ne substitue à du vin ordinaire du cidre naturel des produits d'une fabrication inférieure. »

Mais il ne suffit pas pour l'alcoolisme que des mesures législatives soient prises pour qu'il n'entre dans la consommation que des alcools rectifiés; il ne suffit pas qu'un impôt plus élevé frappe la production de l'alcool et qu'un dégrèvement aussi considérable que possible soit effectué sur le vin, le cidre, la bière, le thé, le café, le sucre, etc.

LE MEETING DE DE JOUR.

C'est aujourd'hui à midi, à la Chambre de Commerce, que doit avoir lieu le meeting des planteurs et fabricants de sucre, en vue de venir, si c'est possible, à bout des résistances qu'éprouve à Washington, le paiement de la prime votée par le Congrès.

Ces résistances sont malheureusement plus fortes qu'on ne le pense; elles viennent, cette fois, du Trésor même, du contrôleur Bowler dont on ne connaît que trop les antipathies contre la prime. Si les planteurs ne jouent pas serré, ils seront battus. Ils ont, du reste, confié la défense de leurs intérêts au juge Thos J. Semmes. Le choix est bon. L'excellent juriste peut, d'ici au 7 août, préparer une vigoureuse défense. Nous lui souhaitons de grand cœur un succès complet.

En tout cas, nous engageons vivement les intéressés à se rendre au meeting d'aujourd'hui, qui nous semble de la plus grande importance. Dans une pareille situation, il ne faut déglaiser aucun moyen pour arriver au but, et savoir se raidir contre les résistances, évidemment aussi opiniâtres que systématiques, qui se dressent contre la prime.

La patrie de Luther.

Une ville historique qui disparaît. Il paraît qu'il faut se hâter si l'on veut encore voir la vieille cité saxonne qui vit autour de Luther. Elle sera détruite par suite des constructions de Stolbovo.

Les nocesses ont commencé en 1892, mais elles se sont accrues d'une manière menaçante au commencement de l'année. A cette époque, plusieurs mariages s'offendirent, d'autres furent très déplorables.

Aujourd'hui les commotions se sont accrues et s'étendent à toute la ville. Dans plus d'une rue il n'est pas une seule maison qui ne menace ruine. Les toits, quelque solides qu'ils soient, sont souvent brisés comme de simples bouillottes.

Le lit du torrent s'est creusé, le sol environnant est boulevé. Le conduits d'eau alimentaire est tarie. Enfin, dans les fabriques, les ouvriers ne peuvent en grève parce qu'ils craignent que les bâtiments ne tombent sur eux.

Les Prétentions du Contrôleur du Trésor.

Il se passe en ce moment, à Washington, un fait qui n'est pas sans gravité et peut, si l'on n'y met bon ordre, jeter le trouble dans l'administration des fonds de l'Etat.

Quand le Congrès vote une loi, il n'en résulte pas nécessairement qu'elle soit conforme à la Constitution. Le législateur a pu s'écarter sur ce point. Aussi, y a-t-il des cours institués pour permettre aux intéressés de s'opposer à l'exécution de cette loi. C'est dans ce but que l'on a établi des cours d'appel, et au-dessus des cours d'appel, la Cour Suprême.

Quand il s'agit d'un versement de fonds sortant des caisses du Trésor, les comptes sont portés à l'auditeur qui les examine, les approuve s'ils sont justes, les rejette s'ils lui semblent faux. Cela fait, il communique son travail au contrôleur dont le devoir est d'examiner, de son côté, si les débours demandés sont valides, s'ils sont conformes à la loi votée. Quant à la constitutionnalité de la loi, c'est une question que doit décider, non le contrôleur qui n'est qu'un simple officier ministériel, mais son chef, le secrétaire du Trésor, qui s'en réfère alors à qui de droit et fait décider la question par les autorités compétentes. C'est ainsi que l'on procède dans tous les pays civilisés. Il est possible que le contrôleur ait des doutes sur la validité d'une loi. Son rôle est alors de les transmettre au secrétaire du Trésor, non de décider par lui-même.

Au lieu de cela, que voyons-nous? Un subalterne s'érigeant en magistrat, jugeant en dernier ressort, et cassant une loi avec une désinvolture que ne se permettrait pas un membre de la Cour Suprême, ici, ni de la Cour de Cassation, en France.

Comme le fait très bien remarquer un journal du Nord, supposons que le prochain Congrès vote des fonds pour la construction du canal de Nicaragua, ou pour la défense de nos côtes, et que le président approuve l'acte du législateur, il serait donc permis à un simple contrôleur d'interdire, d'annuler cette loi, sous prétexte que cela lui paraît inconstitutionnel! De telle sorte qu'un simple officier ministériel métrait ainsi en échec, non seulement son chef immédiat, le secrétaire du Trésor, mais le Président, le Congrès; pourquoi pas la cour suprême elle-même? Voilà pourtant exactement ce qui se passe à Washington. Une pareille situation est absurde.

LA RUSSIE ET LA CHINE.

Tous les journaux ont exalté l'importance, pour l'influence et le prestige politique de la Russie, de la conclusion de l'emprunt chinois. Le *Grainier* fait remarquer que cette conclusion ouvre une nouvelle ère à la politique dans l'Est asiatique, en rendant maintenant actifs ses rapports jusqu'à présent passifs avec la Chine.

Le journal de Saint-Petersbourg publié ce matin un long article dont voici la conclusion: « Prêter à la Chine un emprunt aussi avantageux que possible, n'était-ce pas persister dans la voie entièrement tracée par nos relations avec le grand empire voisin? C'était en même temps hâter la délivrance de son territoire, conformément au grand but politique qui a occasionné l'entente cordiale avec et de succès entre la Russie, la France et l'Allemagne, et qui est poursuivi par cette entente. »

Fantaisie exquise.

L'Etat australien de Victoria et l'on en croit un journal anglais, le *Pall Mall Gazette*, possède des lois d'une fantaisie exquise sur le divorce et le mariage. Par exemple « un mari ne peut divorcer, si sa femme n'est arrivée trois fois ». Se peut-il imaginer un mari plus et plus facile pour les séparés malheureux? Votre femme a tous les vices, mollez un autre genre. Quelle l'adultère à son simple conseil; vous voilà assés contraint de la garder à jamais. De la garder, mais non de souffrir patiemment ses torts. Car vos services et votre amour l'ont servi, elle non plus, à démentir le divorce. Sans doute, le législateur de Victoria ont édité une peine contre la brutalité, mais quelle étrange peine! « Le mari convaincu d'avoir battu sa femme est condamné à la perte de ses droits électoraux ». Ne semble-t-il pas que les lois soient l'œuvre de quelque législateur humoriste, de quelque Marx Twain australien?

La Sérothérapie du Tétanos.

Plusieurs cas de tétanos se sont manifestés dans le corps expéditionnaire de Madagascar. On n'en sait pas le nombre exact, mais on sait que tous ont été mortels. C'est la règle dans les régions de la zone torride. Il est certain que ces contrées où le tétanos est une des principales causes de la mortalité chez les nègres, les jaunes, d'ailleurs, y sont plus prédisposés que les blancs.

Le poison qui engendre le tétanos est élaboré par un microbe spécifique, le bacille de Nicolaï, ainsi nommé du médecin allemand qui le découvrit en 1886. Il paraît être le plus actif de tous les poisons bactériens.

L'antidote de ce poison existe; c'est le sérum des animaux immunisés contre le tétanos, comme Belling et Kitassato l'ont établi dans leurs expériences portant à la fois sur la diphtérie et le tétanos, et qui ont servi de base à la sérothérapie.

Mais, de même que pour le traitement anti-diphthérique, c'est la sérothérapie qui a perfectionné et rendu très efficace le traitement anti-tétanique par le sérum. Malheureusement le bacille du tétanos ne s'est pas montré aussi maniable que celui du croup, et les travaux de M. Roux et de son collaborateur, M. le docteur Vaillard, n'ont pu dépasser, à l'heure actuelle, la limite en deça de laquelle M. Pasteur est demeuré avec son vaccin de la rage.

Le vaccin antitétanique pasteurien, appliqué à temps, empêche la rage d'éclater. Mais une fois qu'elle est déclarée, il ne saurait la guérir. C'est la même chose pour le vaccin antitétanique, ou de peu s'en faut. Dans la forme lente de la maladie, il guérit quelquefois, mais il ne faut pas compter sur lui dans la forme aiguë.

Mais à la grippe on ne peut empêcher la maladie peut le moins être empêchée. Injectée préventivement aux animaux, le sérum les immunise « avec certitude » contre le poison du terrible bacille. C'est ce que M. L. Vaillard, professeur à l'Ecole de médecine militaire de Val-de-Grâce, a annoncé à l'Académie des sciences dans sa séance du 27 mai dernier.

« Nous avons dans le sérum, a-t-il dit, un moyen précieux pour la prophylaxie d'une maladie qu'on ne sait pas sûrement guérir. Afin de prévenir le tétanos de l'homme et des animaux, il suffit d'injecter un peu de sérum après le traumatisme qui risque de lui ouvrir une porte. »

Il est donc indiqué de faire des injections préventives de sérum aux sujets atteints de plaies par blessures de terre, de pousière du sol, du débris de fumier, de la vase des eaux, ainsi que de plaies avec pénétration de corps étrangers, clous, épines, schistes, tesson, fragments de verre, etc., avant ou contact avec le sol.

Le sol, la vase, le terrain reculent fréquemment le bacille tétanique ou ses germes. Ils semblent avoir une prédilection particulière pour les écuries et leur voisinage.

Les plaies, en apparence les plus légères, affectant les mains et les pieds, sont, avec une fréquence relative, le point de départ du tétanos. Il est donc prudent de lotionner d'emblée et abondamment ces blessures avec une solution de sublimé au 1,000e (un gramme par litre). Jus là, le tétanos agit fréquemment dans les conditions d'opérations. Grâce à la découverte de l'antiseptique, il a presque complètement disparu des services hospitaliers. Il faut espérer qu'avec la sérothérapie il ne sera plus qu'une déviation de cette affection redoutable qui dans la chirurgie militaire, ni dans la chirurgie civile.

LA FAMEUSE BLOUSE.

Le nombre des gens qui ont porté la fameuse blouse grise à laquelle il parvient à s'échapper du fort de Ham est incalculable.

« A notre tour, dit un de nos confrères, nous citerons un nommé Volainet, originaire de Pas-de-Calais, actuellement encore déshonoré de ténacité, mais qui, pour avoir porté, lors de sa détention, la fameuse blouse grise, a été condamné à mort par la Cour de Cassation. »

« En 1870, Volainet, bien qu'il eût plus de cinquante ans, abandonna sa blouse et sa chemise et se revêtit de la fameuse blouse grise. Il se rendit au camp de Bapaume, pour se mettre à disposition, afin, lui dit-il, de le servir une seconde fois. »

« Napoléon III le fit admettre dans son état-major et, après Sedan, Volainet, blessé à la tête et aux jambes, tomba à Bapaume, où, pendant son absence, sa blouse fut volée par un soldat d'obus. »

« C'est là au moins était un soldat. »

LE SYSTEME METRIQUE.

L'Angleterre se décide-t-elle enfin à adopter le système métrique? Le secrétaire de la Chambre des Communes chargé de s'enquérir s'il y avait lieu de modifier le système des poids et mesures actuellement en usage dans le Royaume-Uni vient de publier son rapport.

DEPECHE

Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABELLE.

Nouvelles Européennes.

Dans la Méditerranée.

Benfords pour Cuba.

Traité entre la Russie et la Grèce.

Le départ de la Valkyrie III.

Les élections anglaises.

Le conseil d'Hawaii.

Grève dans le Wisconsin.

Les Etudiants de Princeton dans le Wyoming.

Mort d'un ex-gouverneur du Massachusetts.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Grève terminée.

Campes acclamés.

Les Havane, 22 juillet.—Des dépeches envoyées de Manzanillo, dans la province de Serrano de Cuba, disent que le conseil municipal, les habitants de la ville, et ceux des villes voisines, ont reçu avec enthousiasme le général Matias Campo, en reconnaissance de sa victoire sur les insurgés.

Les troupes envoyées de Santiago de Cuba sont arrivées en toute sûreté à Manzanillo et ont été aussitôt envoyées à Bayamo, qu'elles ont atteint sans difficulté.

La nouvelle de la victoire du capitaine général est confirmée. Les insurgés ont laissé 500 morts et blessés sur le champ de bataille, ainsi que 150 chevaux.

Antonio Regis Perdomo et Manuel Varga, citoyens américains, se sont embarqués hier à la Havane pour New-York, sur le steamer Habana, par ordre du gouvernement.

Le torpilleur Martin Pinson est arrivé d'Espagne à Gibara.

Les grands courriers de la mer étant ainsi partés, la flotte des bateaux de plaisir de Gibara, les habitants de la ville et les défenseurs de la ville, ont tenu à distance sous le vent. Les deux yachts avaient toutes voiles dehors.

Le temps était couvert et le vent soufflait du ouest-sud-ouest à 12 milles à l'heure.

A onze heures 33, l'équipage du Defender semblait augmenter légèrement son avantage; il paraissait en avance d'une minute 12 secondes. Cinq minutes après, ceux qui vivaient la victoire, les yachts de la flotte, ont perdu de vue les deux concurrents au moment où ils ont pris dans l'océan la direction du Sud-Est.

A onze heures 45, près de la moitié du premier tour de l'océan, les yachts du Defender ont pris l'avantage, si bien que le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

A midi 22, l'état du ciel, par la violence des yachts et par la direction du vent, qui a été fort variable, a été un excellent éprouve des qualités nautiques des concurrents.

A onze heures 52, le Defender tournait à la gauche et les yachts de la flotte ont été dérangés par le vent, qui a été fort variable, a été un excellent éprouve des qualités nautiques des concurrents.

A onze heures 57, A ce point de la course, le vent soufflait avec force de l'ouest.

A trois heures 14 minutes et 20 secondes, le Defender arrivait au but, battant de six minutes et dix secondes le yachts de la flotte. Le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

A quatre heures 14 minutes et 20 secondes, le Defender arrivait au but, battant de six minutes et dix secondes le yachts de la flotte. Le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

A quatre heures 14 minutes et 20 secondes, le Defender arrivait au but, battant de six minutes et dix secondes le yachts de la flotte. Le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

A quatre heures 14 minutes et 20 secondes, le Defender arrivait au but, battant de six minutes et dix secondes le yachts de la flotte. Le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

A quatre heures 14 minutes et 20 secondes, le Defender arrivait au but, battant de six minutes et dix secondes le yachts de la flotte. Le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

A quatre heures 14 minutes et 20 secondes, le Defender arrivait au but, battant de six minutes et dix secondes le yachts de la flotte. Le Defender a gagné, non seulement, mais a gagné d'une minute et dix secondes.

La Seconde Course du Defender.

New York, 22 juillet.—A onze heures, l'heure était pour l'éprouve. Les deux yachts se firent face au départ, les deux yachts se firent face au départ, les deux yachts se firent face au départ.

Après le signal d'avertissement, le oncé a donné le départ. A onze heures 24 minutes et 30 secondes le Defender, en bonne position, se dressait à l'océan, et ceux des villes voisines, ont reçu avec enthousiasme le général Matias Campo, en reconnaissance de sa victoire sur les insurgés.